

Document d'informations clés

TAILOR CREDIT RENDEMENT CIBLE (Part SP - DOLLAR HEDGE)

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à la comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : **TAILOR CREDIT RENDEMENT CIBLE – Part SP** (le « Fonds »)
Code ISIN : FR0013386679

Initiateur du PRIIP : **Tailor Asset Management**

Contact : 23 rue Royale – 75008 Paris ; appelez le +33 (0)1.58.18.38.10 pour de plus amples informations ; <https://www.tailor-am.com/>

L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de Tailor Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés
Tailor Asset Management est agréée en France sous le n° GP90031 et réglementée par l'AMF

Date de production du Document d'Informations Clés (« DIC ») : 15/12/2023

VOUS ETES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET PEUT ETRE DIFFICILE A COMPRENDRE.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières de droit français et constitué sous la forme d'un fonds commun de placement (le « Fonds »). Le Fonds est soumis aux règles applicables aux OPCVM agréés.

Durée

Le fonds a été créé le 30 novembre 2010 pour une durée de 99 ans sauf dans le cas d'une dissolution anticipée ou de prorogation.

Objectifs

Le fonds est classé : « Obligations et autres titres de créances internationales ».

L'OPCVM est géré activement. L'indice ICE BofA EUR corporate BBB correspondant à la maturité cible du fonds est utilisé à posteriori comme un indicateur de comparaison de la performance. La stratégie de gestion est donc discrétionnaire et sans contrainte relative à cet indice. L'indice ICE BofA EUR corporate BBB est composé d'obligations d'entreprises européennes et internationales libellées en euro dont la notation moyenne est comprise entre BBB- et BBB+ dans l'échelle de notation S&P et Fitch ou entre Baa3 et Baa1 dans l'échelle de notation Moody's.

L'OPCVM vise à obtenir un rendement positif sur la durée de placement recommandée de 5 ans, par une sélection d'obligations et de titres de créances internationaux susceptibles de faire émerger une proposition de valeur attrayante. Pour ce faire, l'équipe de gestion déterminera notamment une maturité cible, comprise entre 0 et 8 ans, à partir de laquelle les obligations seront sélectionnées et procédera à une gestion active des positions tout au long de la vie du portefeuille. Les obligations seront sélectionnées selon une double approche ESG « best in universe ». Cet objectif est associé à une démarche de nature extra financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») tels que la politique environnementale de l'émetteur, la stabilité des salariés ou encore la place des femmes au sein des conseils d'administration.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'équipe de gestion définit une maturité cible comprise entre 0 et 8 ans et investira pour au moins 80% de l'actif net en obligations et obligations convertibles (dans la limite de 40% de l'actif net), directement ou indirectement via des OPC de classification monétaires standard ou obligataires (dans la limite de 10% de l'actif net), dont les maturités ou les dates d'exercice de « put » (option de remboursement anticipé au gré du porteur) n'excéderont pas 8 années et demi. Le gérant pourra, de manière discrétionnaire, investir jusqu'à 10% de l'actif net en obligations et obligations convertibles dont les maturités sont supérieures à 8 ans et demi. L'investissement en obligations de pays émergents est possible jusqu'à 60% maximum de l'actif net du fonds. L'OPCVM sera majoritairement investi en obligations du secteur privé dont la notation pourra relever de la catégorie « Investment Grade ». L'investissement dans des instruments de taux spéculatifs ou non notés se fera dans la limite de 50% de l'actif net du fonds. Les notations mentionnées sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, l'équipe de gestion effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée.

Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

L'analyse des obligations dans lesquelles le FCP est investi s'appuie sur une analyse financière et extra-financière par l'intégration de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) selon le processus décrit ci-après.

Le fonds s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leur univers d'investissement (approche « best in universe »).

Le fonds applique deux filtres extra-financiers sur sa sélection d'obligations : après l'exclusion des secteurs et pratiques controversés, la note du fonds doit être supérieure à la note de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées. Ces notations sont déterminées par l'outil scoring propriétaire de la société de gestion qui permet d'évaluer les émetteurs sur chacun des 3 piliers E (ex : environnement), S (ex : l'impact social) et G (ex : gouvernance).

Si les données quantitatives utilisées par l'outil de scoring propriétaire sont indisponibles ou insatisfaisantes, une notation ESG pourra être réalisée en interne au travers d'une analyse qualitative.

Par ailleurs, le taux de notation extra-financière, qui s'entend en pourcentage de l'actif net, est durablement supérieur à au moins 90%.

Cette approche peut impliquer certaines limites méthodologiques détaillées dans le prospectus. Par ailleurs, pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans l'OPCVM et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence de Tailor Asset Management disponible sur le site internet www.tailor-am.com.

La partie non investie sur les marchés de taux, pourra être investie sur les marchés d'actions, jusqu'à 10% maximum via la sensibilité actions des obligations convertibles ou investie en OPC de droit français, y compris des OPC gérés par Tailor AM.

Le FCP peut intervenir sur des instruments financiers à terme et des swaps de change uniquement dans un but de couverture du risque de taux et du risque de change, ce dernier étant accessoire (5% maximum).

La part SP du FCP capitalise ses revenus chaque année. Sa devise de libellé est l'USD.

Conditions de souscriptions et de rachats

Les souscriptions et les rachats sont centralisés à J-1 jusqu'à 10 heures (heure de Paris) par CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC) et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de J. Nous attirons l'attention des investisseurs sur la possibilité de l'existence de délais contractuels supplémentaires propres à leurs intermédiaires financiers pour la centralisation de leurs souscriptions et rachats. La société de gestion a mis en place un dispositif de plafonnement des rachats dit « Gates ». Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus et le Règlement du produit.

Informations pratiques

Le dépositaire est CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL – 6 avenue de Provence – 75009 PARIS. Le souscripteur peut obtenir plus d'informations sur l'OPCVM (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel) gratuitement, sur simple demande écrite auprès de Tailor Asset Management – 23 Rue Royale – 75008 PARIS – www.tailor-am.com. Les documents seront uniquement remis en langue française. Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion et sur le site internet www.tailor-am.com.

Investisseurs de détail visés

Tous investisseurs privés ayant la connaissance et l'expérience requises pour comprendre les caractéristiques et les risques liés à la détention de titres obligataires internationaux, recherchant une stratégie dynamique et un rendement sur un placement à long terme (5 ans) et capables de supporter des pertes financières. Le montant minimum de première souscription est d'1 part. Tout Porteur de parts doit informer immédiatement le FCP dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ». Tout Porteur de parts devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles Parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses Parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

La société de gestion se réserve le droit de refuser toute souscription de part faite au profit d'un porteur ayant la qualité de « US person ». Ce refus de la part de la société de gestion devra être exercé avant le calcul de la valeur liquidative associée à la souscription concernée.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUES

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit durant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque (« ISR ») permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit durant 5 ans. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques pertinents non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de crédit : risque que l'émetteur de titres de créances ne puisse pas faire face à ses engagements, entraînant ainsi une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- Risque de liquidité : une part significative des investissements peut être réalisée sur des instruments spéculatifs dits « high

yield » susceptibles, dans des circonstances de marché difficiles, de présenter un niveau de liquidité faible ayant un impact sur la liquidité globale du fonds, entraînant potentiellement une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

- Risque de contrepartie : l'OPCVM peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations sur instruments financiers à terme négociés de gré à gré.
- Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
- Pour les parts hedgées libellées dans une devise autre que l'euro : attention au risque de change lié à la variation de l'euro par rapport à la devise de valorisation de la part ; les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; bien que le risque de change soit résiduel du fait de la couverture systématique de ce risque, votre gain final dépendra du taux de change entre les deux monnaies et ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Fonds lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Fonds dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pire performances, ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 5 ans	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Exemple d'investissement : 10,000 USD		
Scénario minimum	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.	
Scénario de tension	-35.39%	-11.05%
	6,460\$	5,570\$
Scénario défavorable	-22.83%	-5.31%
	7,720\$	7,610\$
Scénario modéré	-0.20%	+0.34%
	9,980\$	10,170\$
Scénario favorable	+8.50%	+1.82%
	10,850\$	10,940\$

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 5 ans en fonction de différents scénarios et en supposant que vous investissiez 10'000\$. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres Fonds. Les scénarios présentés sont une estimation des performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas une indication exacte de ce que vous pourriez obtenir. Ce que vous recevrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez le Fonds.

-Scénario défavorable : Au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2023

-Scénario modéré : Au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2014 et 2019

-Scénario favorable : Au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2015 et 2020

QUE SE PASSE-T-IL SI TAILOR ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Fond ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Le tableau ci-dessous présente les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Investissement : 10,000\$	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coût total	463\$	1,422\$
Réduction du rendement par an	4.64%	2.68%

La réduction du rendement par an montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2.98% avant déduction des coûts et de 0.30% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Coûts d'entrée	0.50% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Cela inclut les coûts de distribution de votre produit. Ce pourcentage est le maximum pouvant être prélevé, il peut donc être plus faible.	50 USD
	Coûts de sortie	2.00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. Ce pourcentage est le maximum pouvant être prélevé, il peut donc être plus faible.	199 USD
Coûts récurrents	Frais de gestion et autres frais administratifs d'exploitation	1.40% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage se base sur les coûts réels de l'exercice précédent.	139 USD
	Coûts de transaction	0.16% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	16 USD
Coûts récurrents prélevés sous certaines conditions	Commissions liées aux résultats	0.59% de la valeur de votre investissement par an. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 derniers exercices. Méthode : 30,00% TTC taux maximum, de la surperformance du FCP calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement 2% par an de performance . La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée doit être payée à la société de gestion est de douze mois. Le fonds ayant un calcul de valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et provisionnée chaque jour dans la valeur liquidative.	59 USD

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période minimale de détention requise : 5 années

Vous pouvez désinvestir partiellement ou en totalité chaque jour sans pénalités.

Le Fonds s'adresse à des souscripteurs qui acceptent des risques liés à la détention de titres obligataires internationaux de maturité comprise entre 0 et 8 ans, recherchant une stratégie dynamique. Compte tenu de la stratégie d'investissement mise en œuvre, la durée minimum de placement est équivalente à 5 années.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Vous pouvez adresser votre réclamation auprès de votre conseiller habituel. Vous pouvez également adresser votre réclamation à la Société de Gestion par email à l'adresse suivante : contact@tailor-am.com ou par courrier à l'adresse postale suivante : TAILOR ASSET MANAGEMENT, 23 rue Royale, 75008 PARIS. L'ensemble de la procédure de réclamation se trouve sur notre site internet www.tailor-am.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES ?

Les informations relatives aux performances passées de ce Fonds sont disponibles dans le document intitulé « Performances passées – OPC Tailor Asset Management » accessible sur le site internet www.tailor-am.com, rubrique « Informations réglementaires ». Les données relatives aux performances passées seront présentées sur les dix dernières années.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du Fonds.

L'origine du placement collectif est la France. Le placement collectif ne peut être distribué en ou à partir de la Suisse qu'aux investisseurs qualifiés au sens de l'art.10 al. 3, 3 bis et 3ter LPCC. Le prospectus et le Document d'Informations Clés (DIC), le règlement, les rapports semestriels et annuels peuvent être obtenus gratuitement auprès de la société de gestion.

Les détails de la politique de rémunération de Tailor Asset Management sont disponibles sur le site internet www.tailor-am.com. Un exemplaire papier de la politique de rémunération sera mis à disposition des investisseurs gratuitement et sur demande, dans un délai de 8 jours ouvrés.

Le fonds se qualifie comme un produit financier répondant de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »). La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement est précisée dans le code de transparence disponible sur le site internet <https://www.tailor-am.com/esg.html>.

Enfin, au sens de la Position-Recommandation AMF 2020-03, l'approche extra-financière mise en œuvre dans le fonds est fondée sur un engagement significatif dans la stratégie d'investissement permettant ainsi une communication centrale sur la prise en compte des critères extra-financiers.

La responsabilité de Tailor Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.